

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-523350

X D. 45014  
A Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9796

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ESSALMI LHOUSSAINE

Date de naissance :

26/06/1964

Adresse :

14441 TUNISIE

Tél. : 0661711713

Total des frais engagés : 5850,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Dahir EL BARDAI  
OPHTHALMOLOGISTE  
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Bordai  
Maârif - CASABLANCA  
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.2.01

Date de consultation : 18 FEV. 2020

Nom et prénom du malade : LESSALMI Lhoussaine Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Croche ophr VL + UL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Meknès

Le : 20.1.2020

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 FEV. 2020	OS		250 DA	<p>091048249          INP          Docteur Uatir EL BARDAI          OPHTHALMOLOGISTE          219, Bd. Zerkouani - Rés. El Bardai          Maârif - CASABLANCA          Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.01</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>Capital Vue Opticien 1, Rue Ibn-Habitat Casablanca Tél: 05 22 430 101</i>	14/03/2020	5600 dhs.

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

## Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie  
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

الدكتور البرداعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

## علاج الحول، الجراحة المجهرية، العدسات

## تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابق بمستشفى تولوز، فرنسا  
طبيب رئيس سابق لقسم أمراض وجراحة العيون  
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

## Casablanca, le

18 FEV. 2020

## الدار البيضاء، في

Mr. Lhoussain ESSALMI

Correbi optm.  $VL + \underline{UL}$

Month      L 2582

Very concrete design, fast initial  
progress + continue

$$00t = +1,00 \quad \text{et} \quad +2,25$$

$$OG = (90 - 0,25) + 1,00 \cdot 22 + 2,25$$

DOCTOR DANI EL BARDAI  
OPHTHALMOLOGISTE EL BORDJ  
219, BOULEVARD KASABIANCA  
TEL: 05 22 44 53 01 05 61 17 11

# CAPITAL VUE

Optique - Optométrie - Contactologie

Casablanca, le : 11/03/2020

FACTURE N° : 025/020

M. ESSALMI Choussin

ORDONNANCE DU DR. EL BARDI Dafir

1 Monture : Optique		600,-
2 Verre Sphérique - Torique : Zeiss progressif DF. Progressif : 2500x2 Diamètre : 9mm fine blue protect, précal	2500x2	5000,-
Verre Sphérique - Torique : DF. Progressif : Diamètre :		
Produits de Lentilles : .....		
N° de Nomenclature : 4.28 - 4.31		
TOTAL TTC : 5600 (TVA 20% incluse de 333,33 )		5600,-

Arrêtée la présente facture à la somme de DH Cinq mille six cent  
dix-huit

ICE : 000215003000013

**CAPITAL VUE**  
Optique Optométrie - Contactologie  
115, Rue Taha Hocine (Ex Galilée)  
Casablanca  
Tél: 05 22 430 104

115, Rue Taha Hocine (Ex Galilée) Quartier Gauthier - 20.060 Casablanca

Tél.: 0522 430 104 • E-mail : selma\_capitalvue@hotmail.com

Patente : 35590855 • R.C : 186735 • CNSS : 7865564 • I.F : 11090855

N° 002345